

FORMULAIRE D'INSCRIPTION CRÈCHE TOURISTIQUE DU P'TIT BEC

Les places à la crèche étant limitées, ce document ne garantit pas l'inscription de votre (vos) enfant(s). Si votre demande est acceptée, vous recevez une confirmation d'inscription de notre part et le montant dû sera débité de votre carte de crédit.

Veillez nous retourner le document dûment rempli à info@nendaz.ch

Coordonnées de l'enfant ou des enfants

Prénom _____
Nom _____
Date de naissance _____
Langue _____

Personne de contact

Prénom _____
Nom _____
Adresse _____
NPA _____
Localité _____
Pays _____
E-mail _____
Téléphone d'urgence _____

Réservation

Date(s) _____

| | | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------------------|---------------|---------|
| Prise en charge | <input type="checkbox"/> | Journée | 8h30 - 16h45 | CHF 100 |
| | <input type="checkbox"/> | Matinée | 8h30 - 11h15 | CHF 45 |
| | <input type="checkbox"/> | Matinée avec repas | 8h30 - 12h30 | CHF 60 |
| | <input type="checkbox"/> | Après-midi | 13h00 - 16h45 | CHF 50 |
| | <input type="checkbox"/> | Après-midi avec repas | 11h00 - 16h45 | CHF 80 |

Nombre de jours _____
Montant total _____
Allergies/Régime spécial _____
Doudou / lolette _____
Mon enfant fréquente
déjà une crèche
(nombre de
jours/semaine) _____
Remarques _____

Carte de crédit

Type de carte _____
Nom du porteur _____
Numéro de la carte _____
Échéance _____
Code CVC _____

Le code CVC correspond au code à 3 chiffres inscrit au dos de la carte.

En remplissant ce formulaire, j'ai pris connaissance des conditions générales ci-dessous.

Date _____ Signature _____

CRÈCHE TOURISTIQUE DU P'TIT BEC

Informations et règlement



Accueil des enfants de 18 mois à 6 ans.

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES 2026

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h45.

Fermé les 14.05, 25.05, 04.06, 01.08, 01.11, 08.12, 25.12, 26.12 et du 03.08 au 16.08.

TARIFS

| | | | |
|-----------------------|---------------|------|------------|
| Journée | 8h30 – 16h45 | 8h15 | CHF 100.00 |
| Matinée | 8h30 – 11h15 | 2h45 | CHF 45.00 |
| Matinée avec repas | 8h30 – 12h30 | 4h00 | CHF 60.00 |
| Après-midi | 13h00 – 16h45 | 3h45 | CHF 50.00 |
| Après-midi avec repas | 11h00 – 16h45 | 5h45 | CHF 80.00 |

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions sont gérées par Nendaz Tourisme et se réalisent en ligne. Le paiement se fait lors de la réservation. Les inscriptions sont effectives uniquement après paiement. **Il est obligatoire de réserver au minimum avant 17h la veille.**

Dès la fin de la période réservée, la demi-heure supplémentaire sera facturée 20 CHF dès 5 min de dépassement.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus d'un mois à l'avance : remboursement total
- Entre un mois à 2 semaines à l'avance : remboursement de la moitié de la somme
- Moins de 2 semaines à l'avance : aucun remboursement
- En cas d'annulation justifiée (présentation d'un certificat valable) : remboursement total
- En cas d'annulation de la part des parents ou de la crèche, le jour J pour non-adaptation : aucun remboursement
- **La non-adaptation de l'enfant au rythme de la structure ne mène pas à un remboursement.**

ENFANTS

- Les parents fournissent :
 - o Des couches et lingettes pour les enfants qui ne sont pas encore propres
 - o Des pantoufles
 - o Des habits de rechange
 - o Le doudou (si nécessaire)
 - o Une brosse à dents
 - o Il est recommandé de noter le nom sur ces divers objets

REPAS

En cas de régime spécial ou d'allergies, les parents apportent les repas.

PERIODE D'ADAPTATION

Aucun temps d'adaptation n'est prévu lors de la séparation entre enfants et parents.

Afin que cette adaptation soit la plus harmonieuse possible, nous proposons aux parents de préparer l'enfant au mieux en lui expliquant :

- Où il se rend
- Combien de temps il s'y rend
- Qu'est-ce qu'il va y faire
- Quand ils reviendront le chercher

Les enfants en vacances à Nendaz intègrent la crèche communale où plus d'une vingtaine d'enfants sont déjà présents. L'équipe éducative ne peut pas offrir un accueil personnalisé à chaque enfant. Ainsi, nous recommandons que le premier jour d'inscription soit uniquement une matinée ou un après-midi, afin que l'enfant puisse s'adapter en douceur, surtout s'il ne fréquente pas de crèche habituellement. Il est également possible de visiter la crèche avec les parents avant le premier jour, sur rendez-vous.

La crèche se réserve le droit de rappeler les parents si l'enfant éprouve des difficultés à s'adapter à la vie en crèche (pleurs continus, besoin d'attention continue, ...). Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

L'équipe éducative est qualifiée dans l'accueil de la petite enfance, mais n'est pas forcément apte à s'exprimer dans plusieurs langues.

ARRIVEES ET DEPARTS

Les parents ou responsables sont tenus d'accompagner l'enfant et de venir le chercher à l'intérieur de la structure. L'arrivée ou le départ de l'enfant est signalé à la personne responsable.

Les parents sont priés de préparer eux-mêmes l'enfant.

Les horaires doivent être impérativement respectés pour le bien-être de l'enfant et du groupe. En cas de retards répétés, la structure se réserve le droit de ne plus accepter la prise en charge.

Les parents fournissent des couches et lingettes pour les enfants qui ne sont pas encore propres, des pantoufles, des habits de rechange, le doudou (si nécessaire) et une brosse à dents. Il est obligatoire de noter le nom de l'enfant sur ces divers objets.

SANTE

Si un enfant est malade ou victime d'un accident durant la journée, l'équipe éducative contacte les parents et demande de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence et dans l'impossibilité d'atteindre les parents, la crèche prendra les dispositions qui s'imposent pour la sécurité de l'enfant.

Afin de préserver la santé de tous, un enfant malade (fièvre, maladies contagieuses, ...) ne peut pas venir en crèche.

Chaque enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident et couvert par l'assurance responsabilité civile de ses parents.

MEDICAMENTS

Les médicaments prescrits aux enfants sont, dans la mesure du possible, administrés par les parents.

Si l'enfant doit prendre un médicament au "P'tit Bec", les parents le signaleront au personnel éducatif et rempliront le document « Décharge de responsabilité pour la prise de médicament »

PERSONNEL

- Le personnel engagé est qualifié pour la petite enfance mais n'est pas forcément apte à s'exprimer dans plusieurs langues.



DISPOSITION FINALES

En remplissant le formulaire d'inscription, les parents s'engagent à respecter leur engagement ainsi que le présent règlement.

En cas de non-respect de ce présent règlement, le P'tit Bec ne pourra nullement être tenu comme responsable des conséquences éventuelles.

Le "P'tit Bec" est soumis à l'autorisation et au contrôle du Service Cantonal de la Jeunesse.

CONTACT

Responsable de la crèche

Claudine Mayoraz, +41 (0)27 289 58 25, creche.ptitbec@nendaz.org